



DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 27 FEVRIER 2021 à 09h00
Convocation du 22 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept février, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire à la Salle des Fêtes, sur convocation régulière (du 22 février 2021), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Etaient présents : Jean-Michel HANCART, Frédéric HOUARD, Dominique BOUTON, Denis DEMARET, Fabian LINARD, Jérôme ARBONNIER.

Absent ayant donné procuration : Damien DESJARDIN (procuration à Jean-Michel HANCART).

Absents excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Jérôme ARBONNIER.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

1- CCSA : approbation de l'adhésion au Syndicat Mixte N/PdeC – Compétences usages numériques

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sud Avesnois n° 178a du 15 décembre 2020, relative à l'adhésion au Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétences « usages numériques/NTIC en matière de numérique éducatif – mise en place de l'ENT »,

Vu le courrier de la CCSA du 26 janvier 2021 sollicitant l'accord des Communes membres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'adhésion au Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique pour la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif – mise en place de l'ENT ».

2- Paiement en dépenses exceptionnelles Site Internet de la commune

Le Maire rappelle à l'assemblée que le site Internet de la commune est géré par Monsieur Dominique BOUTON, 2^{ème} Adjoint, chargé de la communication, et dont la facture lui est adressée chaque année.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge le montant de la facture 2021 adressée par le site hébergeur à Monsieur Dominique BOUTON, et de reconduire cette décision chaque année jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, (Monsieur BOUTON n'a pas participé au vote) décide de prendre en charge les frais d'hébergement du site internet de la commune et dit que cette décision sera reconduite chaque année jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux.

3- Délibération sur le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020 et sur l'affectation des résultats

Après présentation du Compte de Gestion 2020 établi par le Trésorier Municipal,

Après présentation du Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- le Maire ayant quitté la salle lors du vote du Compte Administratif et n'y ayant pas participé,
(VOTE : 6 Pour, 0 Contre, 0 Abstention)

Monsieur Dominique BOUTON, doyen d'âge, ayant été désigné pour présider la séance durant le vote du compte administratif :

1°- CONSTATE qu'ils présentent tous deux des résultats identiques,

2°- APPROUVE les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020 établis comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 387.71		104 049.65		109 437.36
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	68 387.22	116 754.74	61 632.53	78 620.52	130 019.75	195 375.26
Totaux	68 387.22	122 142.45	61 632.53	182 670.17	130 .019.75	304 812.62
Résultat de clôture		53 755.23		121 037.64		174 792.87

Besoin de financement	
Excédent de financement	121 037.64
Restes à réaliser DEPENSES	-
Restes à réaliser RECETTES	-
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	121 037.64

3°- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser : - Etat néant.

4°- ARRETE les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5°- DECIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

53 755.23 **0** **au compte 1068** (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

4- DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021 :

Demande subvention : Pont rue des Iviers.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de « renforcement, avec une dalle de béton armé, de la buse du pont enjambant le ruisseau « La Varinelle » rue des Iviers à Moustier en Fagne », est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021(DSIL) ;

Il rappelle que l'accès des riverains et notamment d'une exploitation agricole à la rue des Iviers passe obligatoirement par ce pont qui présente d'inquiétants signes de fragilité, ; que son renforcement est devenu vital et urgent.

Ayant pris connaissance du projet proposé par l'Entreprise DE BARBA à FOURMIES qui s'élève à **12 064,00 € HT**, soit à la somme de 14 476,80 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avant-projet,
- **SOLLICITE** une subvention au taux de **30 %**, au titre de la DSIL 2021, soit une subvention de **3 619 €**.

5- Aide Départementale aux Villages et Bourgs (Voiries communales) (ADVB) 2021 :

Demande subvention : Pont rue des Iviers.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de « renforcement, avec une dalle de béton armé, de la buse du pont enjambant le ruisseau « La Varinelle » rue des Iviers à Moustier en Fagne », est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Département au titre l'ADVB 2021, Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Voiries communales ;

Il rappelle que l'accès des riverains et notamment d'une exploitation agricole à la rue des Iviers passe obligatoirement par ce pont qui présente d'inquiétants signes de fragilité, ; que son renforcement est devenu vital et urgent.

La date d'exécution prévisible des travaux est : 2^{ème} trimestre 2021.

Ayant pris connaissance du projet proposé par l'Entreprise DE BARBA à FOURMIES qui s'élève à **12 064,00 € HT**, soit à la somme de 14 476,80 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avant-projet,
- **SOLLICITE** une subvention au taux de **50 %**, au titre de l'ADVB Voiries communales 2021, soit une subvention de **6 032 €**.

6- Informations

TRAVAUX ENVISAGES POUR 2021 :

- Changement des portes et fenêtres de l'ancienne école : travaux prévus courant mai/juin 2021.
- Un chauffe-eau électrique sera installé prochainement à la Mairie (en remplacement de l'ancien chauffe-eau défectueux) par l'Entreprise POZZOBON pour un montant de 709 € TTC.
- Une VMC sera installée au logement communal et la sous-face de la toiture de la mairie sera refaite en PVC blanc par l'entreprise DELLOUE Sylvain pour un montant total de 2337 €.
- Création d'un ralentisseur sur le pont Rue des Iviers : Après une étude de faisabilité et dans l'attente d'un devis, le Conseil rendra sa décision ultérieurement et sollicitera une subvention dans le cadre des Amendes de Police pour sa réalisation.
- Le Maire a porté à l'attention du Conseil, le Mail envoyé le 26/02/2021 par Monsieur Grégory Delassus portant sur les conséquences du blocage de la Rue des Iviers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 H 30.

Suivent les signatures.

Jean-Michel HANCART

Frédéric HOUARD

Dominique BOUTON

Denis DEMARET

Fabian LINARD

Jérôme ARBONNIER

Damien DESJARDIN (procuration à J.M. HANCART)

Vu, le Maire